

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'OKA**

**Mardi 7 septembre 2021 à 19 h 01**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité d'Oka tenue à la salle des Loisirs, 174, rue Saint-Jean-Baptiste à Oka, et en Web diffusion, à 19 h 01, à laquelle sont présents :

Monsieur le maire Pascal Quevillon

Les conseillers(ères),

Joëlle Larente  
Jérémy Bourque  
Yannick Proulx  
Steve Savard

Absences motivées :  
Stéphanie Larocque  
Jules Morin

Sont également présents :

La directrice générale adjointe, Mme Marie Daoust  
L'attachée d'administration à la direction générale et au cabinet du maire,  
Mme Annick Mayer  
La directrice des finances, Mme Annie Chardola  
La responsable des communications et du tourisme, Mme Colette  
Beaudoin

La participation citoyenne dans la salle et via le Web diffusion est au nombre de 20 personnes.

**Ouverture de la séance ordinaire du 7 septembre 2021**

Le quorum étant constaté, le maire Pascal Quevillon déclare la séance ouverte.

**Point d'information générale du maire Pascal Quevillon**

Monsieur le maire Pascal Quevillon apporte des précisions sur les sujets suivants :

- Retour sur les festivités des 300 ans, remerciements des partenaires et des bénévoles;
- Asphaltage de la rue Lapierre, travaux de correction de l'entrepreneur à venir;
- Communiqué de la CMM concernant une demande de la Municipalité pour la densité;
- Travaux de stabilisation des rives des espaces verts situés au bout des rues Sainte-Anne et Saint-François-Xavier;
- Salle multifonctionnelle, retard des travaux, car nous sommes en attente d'Hydro-Québec;
- Installation de bornes-sèches sur le territoire à la Pointe-aux-Anglais et dans le secteur Oka-sur-la-Montagne
- Absence du conseiller du district de la Rive, M. Jules Morin.

**2021-09-266**

**Adoption de l'ordre du jour**

**CONSIDÉRANT** la modification de l'item 10.2 afin de lire ceci :  
*Octroi d'un contrat à Rosemarie Records pour la première partie musicale de la fête nationale 2022 au montant de 7 000 \$ plus les taxes applicables;*

Sur la proposition de M. Yannick Proulx, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** l'ordre du jour ainsi modifié soit adopté.

ADOPTÉE

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

1.1 Ouverture de la séance ordinaire du 7 septembre 2021

1.2 Point d'information générale du maire

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. PROCÈS-VERBAUX**

3.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 3 août 2021

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2021

**4. CORRESPONDANCE**

**4.1 Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)**

La CMM approuve la création d'un groupe de travail sur les collines montérégiennes et d'Oka

**4.2 Membres d'Action Environnement Basses-Laurentides**

Urgence climatique

**4.3 MRC de Deux-Montagnes**

Approbation du Règlement 2021-233 modifiant le Règlement 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Municipalité d'Oka

**4.4 Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques**

Accusé réception de la lettre du 15 juillet 2021 de la Municipalité faisant part de ses préoccupations face à certaines normes proposées dans le projet de règlement concernant la mise en oeuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations.

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

**6. ADMINISTRATION ET FINANCES**

6.1 Comptes payés et à payer

**7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

7.1 Rapport mensuel du service de l'urbanisme et de l'environnement

7.2 Demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale :

○ 253, rue des Anges (lot 5 700 436, matricule 5835-38-4934) : Démolition du bâtiment principal

○ 34, rue de la Chantecler (lot 6 354 699, matricule 6439-06-3472) : Nouvelle construction unifamiliale isolée

7.3 Octroi d'un contrat à l'entreprise Waste Management pour l'élimination des matières résiduelles (déchets et encombrants domestiques) pour un contrat de 5 ans au montant de 482 104 \$ plus les taxes applicables suivant l'appel d'offres public numéro 2021-09 (*un seul soumissionnaire*)

7.4 Autorisation au directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement à signer tout document aux fins de dépôt et d'enregistrement cadastral du lot 6 437 097 (Bail hydrique descente de bateau)

7.5 Nomination de deux membres au comité consultatif d'urbanisme

## **8. TRAVAUX PUBLICS**

- 8.1 Rapport mensuel du service des travaux publics
- 8.2 Octroi d'un contrat à l'entreprise Excavation Denis Dagenais inc. pour la réalisation des travaux de stabilisation des rives des espaces verts des rues Sainte-Anne et Saint-François-Xavier au montant de 22 328,75 \$ plus les taxes applicables (*5 demandes de prix*)
- 8.3 Achat et installation de deux (2) poteaux de bois pour l'éclairage de la rue Empain au coin des rues Carignan et Bernier auprès de l'entreprise Armand Dagenais & Fils au montant de 2 100 \$ plus les taxes applicables (*3 demandes de prix*)
- 8.4 Achat et installation d'une thermopompe servant au chauffage et à la climatisation de la salle des patrouilleurs à la Sûreté du Québec auprès de Climatisation Laurin inc. au montant de 7 695 \$ plus les taxes applicables
- 8.5 Avenant au montant de 9 450 \$ plus les taxes applicables dans le cadre du mandat attribué à la firme Parallèle 54 Expert Conseil inc. pour la conception des plans et devis et la surveillance de chantier pour le projet de réfection de rues en 2021 aux termes de la résolution 2020-10-307 afin d'y ajouter la rue Mathieu
- 8.6 Autorisation au directeur des services techniques de recourir à un appel d'offres public pour les travaux de réfection de trottoirs 2022
- 8.7 Autorisation au directeur des services techniques de recourir à un appel d'offres public pour les travaux d'entretien et de déneigement des routes pour les années 2022 à 2025 avec une option de renouvellement de deux ans pour les années 2026 et 2027
- 8.8 Autorisation au maire et au directeur général de signer la convention d'aide financière d'un montant 867 195 \$ de dans le cadre du Volet Redressement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - volet 2 pour le segment du 50 au 125, rang Sainte-Sophie - Dossier numéro QRK79479

## **9. HYGIÈNE DU MILIEU**

- 9.1 Approbation du bilan 2020 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable pour la Municipalité d'Oka par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (recommandation : mettre à jour la réglementation municipale de façon similaire au modèle de règlement sur l'utilisation de l'eau potable)
- 9.2 Avis de motion pour l'adoption du Règlement numéro 2021-235 modifiant le Règlement numéro 2012-105 portant sur le contrôle et l'utilisation de l'eau potable afin d'ajouter des actions en lien avec l'économie d'eau potable
- 9.3 Présentation du Règlement numéro 2021-235 modifiant le Règlement 2012-105 portant sur le contrôle et l'utilisation de l'eau potable afin d'ajouter des actions en lien avec l'économie d'eau potable
- 9.4 Dépôt du projet de règlement 2021-235 modifiant le Règlement 2012-105 portant sur le contrôle et l'utilisation de l'eau potable afin d'ajouter des actions en lien avec l'économie d'eau potable
- 9.5 Octroi d'un contrat à l'entreprise Groupe Québéco inc. pour des travaux de remplacement de 2 vannes d'aqueduc au montant de 9 970 \$ plus les taxes applicables (*4 demandes de prix*)
- 9.6 Octroi d'un contrat à l'entreprise Excavations Denis Dagenais inc. pour des travaux de remplacement de 4 bornes-fontaines et de réparations diverses d'aqueduc au montant de 40 370 \$

plus un montant d'imprévus de 10 % plus les taxes applicables  
(4 demandes de prix)

#### **10. LOISIRS ET CULTURE**

- 10.1 Acceptation provisoire des travaux de réfection des terrains de tennis en acrylique au parc Optimiste réalisés par l'entreprise Constructions Anor inc. suivant l'appel d'offres public 2020-21
- 10.2 Octroi d'un contrat à Rosemarie Records pour la première partie musicale de la Fête nationale 2022 au montant de 5 500 \$ plus les taxes applicables
- 10.3 Octroi d'un contrat à Musicor Spectacles pour la deuxième partie musicale de la fête nationale 2022 au montant de 17 000 \$ plus les taxes applicables
- 10.4 Acquisition d'une œuvre d'art de l'artiste peintre okoïse Marie-Andrée Tardif par la Municipalité d'Oka au montant de 2 500 \$ plus les taxes applicables
- 10.5 Production des directives de changement A-01 à A-04 au montant de 11 000 \$ plus les taxes applicables dans le cadre du contrat octroyé à la firme Pierre Morency Architecte pour la surveillance en architecture des travaux de construction de la salle multifonctionnelle aux termes de la résolution 2020-05-175 (ajout d'une rampe d'accès et de garde-corps avec éclairage, ajout d'une division et d'une porte pour séparer l'aire de plancher commune de l'aire de plancher administrative du bâtiment lors des heures de fermeture des bureaux, changement de la couleur du revêtement extérieur du volume arrière du bâtiment, ainsi qu'une modification au faite de la toiture et aux maximums et modification des plans et devis en mécanique-électrique pour l'intégration des équipements multimédia et de sonorisation, dans le cadre de l'appel d'offres 2021-08)

#### **11. COMMUNICATIONS ET TOURISME**

Aucun point pour ce service.

#### **12. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 12.1 Rapport mensuel du service de la sécurité incendie
- 12.2 Octroi d'un contrat à Solutions d'eau Bourgelas inc. pour l'installation de 3 bornes sèches au montant de 60 621,87 \$ plus les taxes applicables (3 demandes de prix)
- 12.3 Rejet des soumissions pour l'achat d'appareils respiratoires autonomes pour la Municipalité d'Oka et la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac dans le cadre de l'appel d'offres public 2021-04

#### **13. AFFAIRES DU CONSEIL**

- 13.1 Prolongement de la période d'absence du conseiller du district de la Rive, M. Jules Morin, suivant son impossibilité de siéger pour des motifs hors de son contrôle jusqu'à la fin de son mandat actuel s'il y a lieu

#### **14. AUTRES SUJETS**

#### **15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

2021-09-267

#### **Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 3 août 2021**

Sur la proposition de M. Steve Savard, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** ce Conseil accepte pour dépôt le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 3 août 2021.

ADOPTÉE

2021-09-268

### **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2021**

Sur la proposition de Mme Joëlle Larente, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2021 soit adopté.

ADOPTÉE

### **Correspondance**

**1. Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)**

Communiqué - La CMM approuve la création d'un groupe de travail sur les collines montérégiennes et d'Oka

**2. Membres d'Action Environnement Basses-Laurentides**

Urgence climatique

**3. MRC de Deux-Montagnes**

Approbation du Règlement 2021-233 modifiant le Règlement 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Municipalité d'Oka

**4. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques**

Accusé réception de la lettre du 15 juillet 2021 de la Municipalité faisant part de ses préoccupations face à certaines normes proposées dans le projet de règlement concernant la mise en oeuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations

### **Période de questions relatives à l'ordre du jour**

Monsieur le maire ouvre la période de questions relative à l'ordre du jour à 19 h 13.

Les questions posées au Conseil concernent l'item 4.1 de l'ordre du jour.

Un citoyen demande s'il y a eu du développement dans le dossier de la mise en demeure de M. Gollin à l'endroit de la Municipalité.

N'ayant plus de questions le maire clôt la période de questions à 19 h 17.

2021-09-269

### **Comptes payés et à payer**

**CONSIDÉRANT** que les membres du Conseil ont pris connaissance des rapports concernant les factures payées et à payer;

**CONSIDÉRANT** que ces rapports sont annexés au procès-verbal inscrit au registre des procès-verbaux;

Sur la proposition de Mme Joëlle Larente, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** les factures à payer au 7 septembre 2021 au montant de 786 916,39 \$, les factures payées au 7 septembre 2021 au montant de 865 025,47 \$ et les salaires nets du 4 août 2021, 18 août 2021 et du

1<sup>er</sup> septembre 2021 (personnel et Conseil) au montant de 191 841,81 \$ soient approuvés par ce Conseil.

ADOPTÉE

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussignée, Marie Daoust, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses pour comptes à payer sont projetées par le Conseil de la susdite Municipalité.

**Marie Daoust**  
**Directrice générale adjointe**

### **Rapport mensuel du service de l'urbanisme et de l'environnement**

Le conseiller Yannick Proulx présente le rapport mensuel du service de l'urbanisme et de l'environnement pour le mois d'août 2021.

2021-09-270

### **Demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale**

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme a analysé lors des réunions régulières du 15 février 2021 et du 16 août 2021, les demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivantes à l'égard desquelles s'applique le Règlement 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**CONSIDÉRANT** que les demandes d'approbation de PIIA sont conformes aux Règlements concernant le zonage numéro 2016-149, concernant le lotissement numéro 2016-150 et concernant la construction numéro 2016-151;

**CONSIDÉRANT** que les demandes de PIIA répondent à la majorité des critères d'évaluation du Règlement 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Sur la proposition de M. Yannick Proulx, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil accepte les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) tels que proposés par les demandeurs pour les immeubles suivants :

	<b>Immeuble visé</b>	<b>Description</b>
<b>1)</b>	<b>253, rue des Anges</b> Lot : 5 700 436 Matricule : 5835-38-4934	<b>D'approuver la demande de PIIA-2021-02-08 pour la démolition du bâtiment principal.</b>
<b>2)</b>	<b>34, rue de la Chantecler</b> Lot : 6 354 699 Matricule : 6439-06-3472	<b>D'approuver la demande de PIIA-2021-08-03 pour une nouvelle construction unifamiliale isolée</b>  Les portes et fenêtres de toutes les façades seront de couleur noir;

	<p>Le bardeau de la toiture sera de la marque BP Mystique, couleur noir 2 tons;</p> <p>Les fascias et soffites seront de couleur noir;</p> <p>Le revêtement de la façade avant sera en pierre Permacon Mondrian de couleur gris Scandina, ainsi qu'un revêtement de bois de marque MAC Harrywood de couleur noyer noir;</p> <p>Le revêtement des façades latérales et arrière sera en fibre de bois pressé de marque KWP de couleur granit rustique.</p>
--	--

ADOPTÉE

2021-09-271

**Octroi d'un contrat à l'entreprise Waste Management inc. pour l'élimination des matières résiduelles (déchets et encombrants domestiques) pour un contrat de 5 ans au montant de 482 104 \$ plus les taxes applicables suivant l'appel d'offres public numéro 2021-09**

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public numéro 2021-09 pour l'élimination des matières résiduelles (déchets et encombrants domestiques) pour un contrat de 5 ans;

**CONSIDÉRANT** la seule soumission reçue, sans les taxes applicables, à savoir :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Prix soumissionné</b>
Waste Management inc.	482 104 \$

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement d'octroyer le contrat à l'entreprise Waste Management inc. dont la soumission s'élève à 482 104 \$ plus les taxes applicables;

Sur la proposition de M. Steve Savard, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil octroie le contrat à l'entreprise Waste Management inc. pour l'élimination des matières résiduelles (déchets et encombrants domestiques) pour un contrat de 5 ans au montant de 482 104 \$ plus les taxes applicables suivant l'appel d'offres public numéro 2021-09;

**QUE** cette dépense soit affectée aux activités de fonctionnement;

**QUE** la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement.

ADOPTÉE

2021-09-272

**Autorisation au directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement à signer tout document aux fins de dépôt et d'enregistrement cadastral du lot 6 437 097 (Bail hydrique descente de bateau)**

Sur la proposition de M. Jérémie Bourque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** ce Conseil autorise le directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement à procéder à la délivrance des permis de lotissement pour la création du lot 6 437 097 et de procéder au dépôt et à l'enregistrement desdits cadastres auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

**QUE** ce Conseil autorise le directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement, M. Sergio Campos, à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Oka, tous les documents relatifs au lotissement, dépôt et enregistrement desdits cadastres auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, ainsi que tout document donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-09-273

**Nomination de deux membres au Comité consultatif d'urbanisme**

**CONSIDÉRANT** qu'il est stipulé au Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme numéro 1999-01, article 8, que la durée du mandat des membres est d'au plus deux ans à compter de leur nomination par résolution du Conseil et leur mandat est renouvelable par résolution du Conseil;

**CONSIDÉRANT** que le 9 juillet 2021, la Municipalité d'Oka lançait un appel de participation citoyenne afin de recevoir des candidatures pour combler le poste vacant au sein du Comité consultatif en urbanisme;

**CONSIDÉRANT** que des entrevues ont été tenues le 19 août 2021;

Sur la proposition de M. Yannick Proulx, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil nomme MM. Daniel Boulanger et Steffen Lajoie en tant que membres du Comité consultatif d'urbanisme pour une période d'au plus deux ans.

ADOPTÉE

**Rapport mensuel du service des travaux publics**

Le conseiller Jérémie Bourque présente le rapport mensuel du service des travaux publics pour le mois d'août 2021.

2021-09-274

**Octroi d'un contrat à l'entreprise Excavation Denis Dagenais inc. pour la réalisation des travaux de stabilisation des rives des espaces verts des rues Sainte-Anne et Saint-François-Xavier au montant de 22 328,75 \$ plus les taxes applicables**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder à la stabilisation des rives des espaces verts de la rue Sainte-Anne et de la rue Saint-François-Xavier;

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de prix a été faite auprès de cinq (5) entreprises pour la réalisation desdits travaux de stabilisation des rives;

**CONSIDÉRANT** qu'une (1) seule entreprise a soumis un prix, excluant les taxes applicables, à savoir :

<b>Entreprises</b>	<b>Prix soumis</b>
Excavations Denis Dagenais inc.	22 328,75 \$



**CONSIDÉRANT** que les autorisations ont été obtenues auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

Sur la proposition de M. Yannick Proulx, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil octroie un contrat à l'entreprise Excavations Denis Dagenais inc. pour la réalisation des travaux de stabilisation des rives des espaces verts de la rue Sainte-Anne et de la rue Saint-François-Xavier au montant de 22 328,75 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** cette dépense soit compensée par le Règlement numéro 2019-211 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 665 500 \$ relatifs à des travaux aux infrastructures et bâtiments municipaux et à des acquisitions de véhicules et d'équipements divers;

**QUE** la gestion et le suivi de ce dossier soient confiés directeur des services techniques.

ADOPTÉE

2021-09-275

**Achat et installation de deux (2) poteaux de bois pour l'éclairage de la rue Empain au coin des rues Carignan et Bernier auprès de l'entreprise Armand Dagenais & Fils au montant de 2 100 \$ plus les taxes applicables**

**CONSIDÉRANT** le résultat du sondage réalisé auprès des citoyens concernés en février 2021 portant sur l'ajout ou non de luminaires sur la rue Empain;

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de prix a été faite auprès de 3 entreprises pour la fourniture et l'installation de deux poteaux de bois pour l'éclairage de la rue Empain, aux intersections de la rue Bernier et de la rue Carignan;

**CONSIDÉRANT** que les trois (3) entreprises ont soumis un prix, excluant les taxes applicables, à savoir :

<b>Entreprises</b>	<b>Prix soumis</b>
Armand Dagenais & Fils	2 100,00 \$
Excavations Denis Dagenais inc.	2 299,50 \$
Laurin Laurin inc.	2 600,00 \$

**CONSIDÉRANT** que le prix le plus bas provient de l'entreprise Armand Dagenais & Fils;

Sur la proposition de M. Steve Savard, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil autorise l'achat et l'installation de deux poteaux de bois pour l'éclairage de la rue Empain, aux intersections de la rue Bernier et de la rue Carignan auprès de l'entreprise Armand Dagenais & Fils au montant de 2 100,00 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** cette dépense soit affectée aux activités de fonctionnement;

**QUE** la gestion et le suivi de ce dossier soient confiés directeur des services techniques.

ADOPTÉE

2021-09-276

**Achat et installation d'une thermopompe servant au chauffage et à la climatisation de la salle des patrouilleurs au poste de la Sûreté du Québec auprès de Climatisation Laurin inc. au montant de 7 695 \$ plus les taxes applicables**

**CONSIDÉRANT** le bris de la thermopompe servant au chauffage et à la climatisation de la salle des patrouilleurs au poste de la Sûreté du Québec;

**CONSIDÉRANT** le prix soumis par Climatisation Laurin inc. pour le remplacement de l'unité défectueuse;

**CONSIDÉRANT** que Climatisation Laurin inc. a le contrat d'entretien et de réparation des unités de chauffage et de climatisation des bâtiments municipaux;

Sur la proposition de Mme Joëlle Larente, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil autorise l'achat et l'installation d'une thermopompe servant au chauffage et à la climatisation de la salle des patrouilleurs au poste de la Sûreté du Québec auprès de Climatisation Laurin inc. au montant de 7 695 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** cette dépense soit affectée à l'excédent de fonctionnement non-affecté;

**QUE** la gestion et le suivi de ce dossier soient confiés au directeur des services techniques.

ADOPTÉE

2021-09-277

**Avenant au montant de 9 450 \$ plus les taxes applicables dans le cadre du mandat attribué à la firme Parallèle 54 Expert Conseil inc. pour la conception des plans et devis et la surveillance de chantier pour le projet de réfection de rues en 2021 aux termes de la résolution 2020-10-307 afin d'y ajouter la rue Mathieu**

**CONSIDÉRANT** le mandat attribué à la firme Parallèle 54 Expert Conseil inc. pour la confection des plans et devis et surveillance chantier pour le projet de réfection de rues 2021 aux termes de la résolution 2020-10-307;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité désire ajouter la rue Mathieu à l'intérieur des plans et devis déjà complétés;

Sur la proposition de Mme Joëlle Larente, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil accepte l'avenant de la firme Parallèle 54 Expert Conseil inc. pour l'ajout de la rue Mathieu à l'intérieur du document d'appel d'offres déjà complété au montant de 9 450 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** cette dépense soit affectée aux activités de fonctionnement;

**QUE** la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services techniques.

ADOPTÉE

2021-09-278

**Autorisation au directeur des services techniques à recourir à un appel d'offres public pour les travaux de réfection de trottoirs 2022**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité désire procéder à un appel d'offres public pour les travaux de réfection de trottoirs 2022;

Sur la proposition de M. Steve Savard, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil autorise le directeur des services techniques à recourir à un appel d'offres public pour les travaux de réfection de trottoirs 2022;

**QUE** la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services techniques.

ADOPTÉE

2021-09-279

**Autorisation au directeur des services techniques à recourir à un appel d'offres public pour les travaux d'entretien et de déneigement des routes pour les années 2022 à 2025 avec une option de renouvellement de deux ans pour les années 2026 et 2027**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité désire procéder à un appel d'offres public pour les travaux d'entretien et de déneigement des routes pour les années 2022 à 2025 avec une option de renouvellement de deux ans pour les années 2026 et 2027;

Sur la proposition de M. Steve Savard, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil autorise le directeur des services techniques à recourir à un appel d'offres public pour les travaux d'entretien et de déneigement des routes pour les années 2022 à 2025 avec une option de renouvellement de deux ans pour les années 2026 et 2027;

**QUE** la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services techniques.

ADOPTÉE

2021-09-280

**Autorisation au maire et au directeur général à signer la convention d'aide financière d'un montant 867 195 \$ de dans le cadre du Volet Redressement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - volet 2 pour le segment du 50 au 125, rang Sainte-Sophie - Dossier numéro QRK79479**

**CONSIDÉRANT** la correspondance du ministère des Transports du Québec datée du 17 juin 2021 annonçant à la Municipalité d'Oka une aide financière maximale de 867 195 \$ pour la réalisation des interventions prévues au tableau de priorisation de son plan de sécurité ainsi que les interventions à effectuer sur son réseau routier local dans le cadre du volet 2, soit les travaux de réhabilitation de segments routiers et de ponceaux pour le segment du 50 au 125, rang Sainte-Sophie;

**CONSIDÉRANT** que l'aide financière dépasse 250 000 \$, une convention d'aide financière doit intervenir entre le Ministère et la Municipalité;

**CONSIDÉRANT** qu'une seconde aide financière au montant de 133 779 \$ a également été accordée à la Municipalité permettant de réaliser les travaux de réhabilitation de segments routiers et de ponceaux

pour le segment du 575 au 630, rang de L'Annonciation, laquelle ne nécessite pas de convention d'aide financière;

Sur la proposition de M. Jérémie Bourque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** ce Conseil autorise le maire, M. Pascal Quevillon, et le directeur général, M. Charles-Élie Barrette, à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Oka, la convention d'aide financière quant à l'octroi de l'aide financière dans le cadre du Volet Redressement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et tout document donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-09-281

**Approbation du bilan 2020 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable pour la Municipalité d'Oka par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation**

**CONSIDÉRANT** que le Bilan 2020 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable a pour objectif de préciser davantage l'état de la situation en matière d'économie d'eau potable et de perte d'eau et de dresser le portrait des actions progressives à mettre en place dans le cadre de la Stratégie pour chacune des municipalités québécoises possédant un réseau de distribution d'eau potable;

**CONSIDÉRANT** que l'ensemble des indicateurs de performance ont été atteints par la Municipalité;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité met en œuvre annuellement l'ensemble des actions du plan d'action de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable;

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation recommande de mettre à jour le règlement municipal portant sur le contrôle et l'utilisation de l'eau potable afin d'ajouter des actions en lien avec l'économie d'eau potable;

**CONSIDÉRANT** l'approbation du Bilan 2020 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 2 août 2021;

Sur la proposition de M. Yannick Proulx, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil accepte pour dépôt, le Bilan 2020 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable pour la Municipalité d'Oka.

ADOPTÉE

**Avis de motion pour l'adoption du Règlement numéro 2021-235 modifiant le Règlement numéro 2012-105 portant sur le contrôle et l'utilisation de l'eau potable afin d'ajouter des actions en lien avec l'économie d'eau potable**

Le conseiller Yannick Proulx donne avis qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance du Conseil, le Règlement numéro 2021-235 modifiant le Règlement numéro 2012-105 portant sur le contrôle et l'utilisation de l'eau potable afin d'ajouter des actions en lien avec l'économie d'eau potable.

**Présentation du Règlement numéro 2021-235 modifiant le Règlement 2012-105 portant sur le contrôle et l'utilisation de l'eau potable afin d'ajouter des actions en lien avec l'économie d'eau potable**

Le conseiller Yannick Proulx présente le règlement numéro 2021-235 modifiant le Règlement 2012-105 portant sur le contrôle et l'utilisation de l'eau potable afin d'ajouter des actions en lien avec l'économie d'eau potable.

Le présent règlement a pour objet d'ajouter des actions en lien avec l'économie d'eau potable par le remplacement de l'article concernant la climatisation, la réfrigération et les compresseurs, par l'ajout d'un article concernant les urinoirs à chasse automatique munis d'un réservoir de purge et par l'ajout d'un article concernant l'arrosage pour les pépiniéristes et les terrains de golf, et ce, tel que prévu au Règlement 2012-105.

2021-09-282

**Dépôt du projet de règlement 2021-235 modifiant le Règlement 2012-105 portant sur le contrôle et l'utilisation de l'eau potable afin d'ajouter des actions en lien avec l'économie d'eau potable**

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion et la présentation du projet de règlement numéro 2021-235 modifiant le Règlement numéro 2012-105 portant sur le contrôle et l'utilisation de l'eau potable afin d'ajouter des actions en lien avec l'économie d'eau potable à la séance ordinaire du 7 septembre 2021;

Sur la proposition de M. Steve Savard, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** ce Conseil accepte le dépôt du projet de règlement numéro 2021-235 modifiant le Règlement numéro 2012-105 portant sur le contrôle et l'utilisation de l'eau potable afin d'ajouter des actions en lien avec l'économie d'eau potable.

Les membres du Conseil municipal reconnaissent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais impartis. Ils déclarent l'avoir lu et, par conséquent, renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'OKA**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-235**

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-105 PORTANT SUR LE  
CONTRÔLE ET L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE AFIN  
D'AJOUTER DES ACTIONS EN LIEN AVEC L'ÉCONOMIE D'EAU  
POTABLE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Oka désire apporter des modifications au Règlement numéro 2012-105 portant sur le contrôle et l'utilisation de l'eau potable afin :

- de remplacer l'article concernant la climatisation, la réfrigération et les compresseurs;
- d'ajouter un article concernant les urinoirs à chasse automatique munis d'un réservoir de purge;
- d'ajouter un article concernant les pépiniéristes et terrains de golf;

**ATTENDU QUE** la modification du règlement fait suite à l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAHM) du Bilan de la stratégie municipale d'économie d'eau potable pour l'année 2020;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné par le conseiller \_\_\_\_\_ lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le \_\_\_\_ 2021;

**ATTENDU QU'**une présentation et un dépôt du projet de règlement a été donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le \_\_\_\_ 2021;

**ATTENDU QUE** chacun des membres du Conseil reconnaît avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis et déclare l'avoir lu et renonce à sa lecture;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de le conseiller \_\_\_\_\_, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'adopter le Règlement numéro 2021-235 modifiant le Règlement numéro 2012-105 portant sur le contrôle et l'utilisation de l'eau potable afin d'ajouter des actions en lien avec l'économie de l'eau potable et qu'il soit statué et décrété par règlement ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante, comme s'il était ici au long reproduit.

#### **ARTICLE 2**

L'article 2, alinéa 2 est modifié par l'ajout de la phrase «Il comprend aussi l'arrosage à l'aide d'un récipient.» à la fin de la définition d' **«Arrosage manuel»**.

#### **ARTICLE 3**

L'article 2 est modifié par l'ajout de la définition **«Réseau de distribution»** ou **«Réseau de distribution d'eau potable»** à la suite de la définition **«Propriétaire»**, comme suit :

**«Réseau de distribution»** ou **«Réseau de distribution d'eau potable»** désigne une conduite, un ensemble de conduite ou toute installation ou tout équipement servant à distribuer de l'eau destinée à la consommation humaine, aussi appelée «réseau d'aqueduc». Est cependant exclue, dans le cas d'un bâtiment raccordé à un réseau de distribution, toute tuyauterie intérieure.».

#### **ARTICLE 4**

L'article 7.3 est remplacé comme suit :

##### **«7.3 Climatisation, réfrigération et compresseurs**

Il est interdit d'installer tout système de climatisation ou de réfrigération utilisant l'eau potable. Tout système de ce type installé avant l'entrée en vigueur de ce règlement doit être remplacé avant le 1<sup>er</sup> janvier 2024 par un système n'utilisant pas l'eau potable.

Malgré le premier alinéa de cet article, il est permis d'utiliser un système de climatisation ou de réfrigération lorsqu'il est relié à une boucle de recirculation d'eau sur laquelle un entretien régulier est réalisé.

Il est interdit d'installer tout compresseur utilisant l'eau potable. Tout compresseur de ce type installé avant l'entrée en vigueur de ce règlement doit être remplacé avant le 1<sup>er</sup> janvier 2024 par un compresseur n'utilisant pas l'eau potable.

Malgré le troisième alinéa de cet article, il est permis d'utiliser un compresseur lorsqu'il est relié à une boucle de recirculation d'eau sur laquelle un entretien régulier est réalisé.»

#### **ARTICLE 5**

L'article 7.8 est ajouté à la suite de l'article 7.7 comme suit :

### **«7.8 Urinoirs à chasse automatique munis d'un réservoir de purge**

Il est interdit d'installer tout urinoir à chasse automatique muni d'un réservoir de purge utilisant l'eau potable. Tout urinoir de ce type installé avant l'entrée en vigueur de ce règlement doit être remplacé avant le 1<sup>er</sup> janvier 2024 par un urinoir à chasse manuelle ou à détection de présence.»

### **ARTICLE 6**

L'article 8.5.1 est ajouté à la suite de l'article 8.5 comme suit :

#### **«8.5.1 Pépiniéristes et terrains de golf**

Malgré les articles 8.2 et 8.2.1, il est permis d'arroser tous les jours aux heures prévues aux articles 8.2 et 8.2.1, lorsque cela est nécessaire pour les pépiniéristes et les terrains de golf.»

### **ARTICLE 7**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ** à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le

**Pascal Quevillon**  
Maire

**Charles-Élie Barrette**  
Directeur général

2021-09-283

### **Octroi d'un contrat à l'entreprise Groupe Québeco inc. pour des travaux de remplacement de 2 vannes d'aqueduc au montant de 9 970 \$ plus les taxes applicables**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder au remplacement de 2 vannes d'aqueduc sur des conduites principales situées aux intersections des rues Saint-Dominique et des Pins, et Saint-André et la route 344;

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de prix a été faite auprès de quatre (4) entreprises pour des travaux de remplacement de 2 vannes d'aqueduc;

**CONSIDÉRANT** que deux (2) entreprises ont soumis un prix, excluant les taxes applicables, à savoir :

<b>Entreprises</b>	<b>Prix soumis</b>
Groupe Québeco inc.	9 970 \$
Groupe Mecano inc.	10 070 \$

**CONSIDÉRANT** que le prix le plus bas provient de l'entreprise Groupe Québeco inc.;

Sur la proposition de Mme Joëlle Larente, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil octroie un contrat à l'entreprise Groupe Québeco inc. pour des travaux de remplacement de 2 vannes d'aqueduc au montant de 9 970 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** cette dépense soit affectée à l'excédent de fonctionnement non-affecté;

**QUE** la gestion et le suivi de ce dossier soient confiés directeur des services techniques.

ADOPTÉE

2021-09-284

**Octroi d'un contrat à l'entreprise Excavations Denis Dagenais inc. pour des travaux de remplacement de 4 bornes-fontaines et de réparations diverses d'aqueduc au montant de 40 370 \$ plus un montant d'imprévus de 10 % plus les taxes applicables**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder à des travaux de remplacement de 4 bornes-fontaines et de 3 vannes d'aqueduc;

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de prix a été faite auprès de quatre (4) entreprises pour des travaux de remplacement de 4 bornes-fontaines et de réparations diverses d'aqueduc;

**CONSIDÉRANT** qu'une (1) seule entreprise a soumis un prix, excluant les taxes applicables, à savoir :

<b>Entreprise</b>	<b>Prix soumis</b>
Excavations Denis Dagenais inc.	40 370 \$

Sur la proposition de M. Jérémie Bourque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil octroie un contrat à l'entreprise Excavations Denis Dagenais inc. pour des travaux de remplacement de 4 bornes-fontaines et de réparations diverses d'aqueduc au montant de 40 370 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** ce Conseil autorise un montant d'imprévus de 10 % plus les taxes applicables en surplus desdits travaux;

**QUE** cette dépense soit affectée à l'excédent de fonctionnement non-affecté;

**QUE** la gestion et le suivi de ce dossier soient confiés au directeur des services techniques.

ADOPTÉE

2021-09-285

**Acceptation provisoire des travaux de réfection des terrains de tennis en acrylique au parc Optimiste réalisés par l'entreprise Constructions Anor inc. suivant l'appel d'offres public 2020-21**

**CONSIDÉRANT** qu'une inspection conjointe a été réalisée par la responsable du service des loisirs et de la culture de la Municipalité d'Oka, deux représentants de la firme Parallèle 54 Expert Conseil inc. et un représentant de l'entreprise Constructions Anor inc. le 29 juin 2021;

**CONSIDÉRANT** que la firme Parallèle 54 Expert Conseil inc. a transmis le 30 juin 2021 le certificat de réception provisoire des travaux de réfection des terrains de tennis en acrylique au parc Optimiste;

**CONSIDÉRANT** qu'aux termes de l'inspection, une liste des déficiences comportant des éléments mineurs à finaliser a été dressée et jointe au certificat de réception provisoire daté du 30 juin 2021;

**CONSIDÉRANT** que lesdits travaux ont été exécutés à la satisfaction de la Municipalité et qu'il y a lieu de procéder à l'acceptation provisoire des travaux des travaux de réfection des terrains de tennis en acrylique au parc Optimiste;



Sur la proposition de M. Steve Savard, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil procède à l'acceptation provisoire des travaux de réfection des terrains de tennis en acrylique au parc Optimiste, réalisés par l'entreprise Constructions Anor inc. suivant l'appel d'offres public 2020-21;

**QUE** ce Conseil autorise le versement de la retenue provisoire au montant de 8 024,72 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** la gestion et le suivi du dossier soient confiés à la responsable du service des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE

2021-09-286

**Octroi d'un contrat à Rosemarie Records pour la première partie musicale de la fête nationale 2022 au montant de 7 000 \$ plus les taxes applicables**

**CONSIDÉRANT** le besoin d'artistes pour les spectacles musicaux de la fête nationale 2022;

**CONSIDÉRANT** la forte demande d'artistes pour la fête nationale à travers la province, la Municipalité doit procéder dès maintenant à la réservation afin de s'assurer de la présence de l'artiste choisi;

Sur la proposition de M. Jérémie Bourque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil octroie un contrat à Rosemarie Records au montant de 7 000 \$ plus les taxes applicables afin d'offrir la première partie du spectacle musical lors de la fête nationale 2022;

**QUE** cette dépense soit affectée à l'excédent de fonctionnement non-affecté;

**QUE** la gestion et le suivi du dossier soient confiés à la responsable du service des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE

2021-09-287

**Octroi d'un contrat à Musicor Spectacles pour la deuxième partie musicale de la fête nationale 2022 au montant de 17 000 \$ plus les taxes applicables**

**CONSIDÉRANT** le besoin d'artistes pour les spectacles musicaux de la fête nationale 2022;

**CONSIDÉRANT** la forte demande d'artistes pour la fête nationale à travers la province, la Municipalité doit procéder dès maintenant à la réservation afin de s'assurer de la présence de l'artiste choisi;

Sur la proposition de Mme Joëlle Larente, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil octroie un contrat à Musicor Spectacles au montant de 17 000 \$ plus les taxes applicables afin d'offrir la deuxième partie du spectacle musical lors de la fête nationale 2022;

**QUE** cette dépense soit affectée à l'excédent de fonctionnement non-affecté;

**QUE** la gestion et le suivi du dossier soient confiés à la responsable du service des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE

2021-09-288

**Acquisition d'une oeuvre d'art de l'artiste peintre okoise Marie-Andrée Tardif par la Municipalité d'Oka au montant de 2 500 \$ plus les taxes applicables**

**CONSIDÉRANT** que l'oeuvre *Bienvenue à Oka* a été installée au bout du quai municipal dans le cadre de l'exposition de la Route des arts il y a quelques années;

**CONSIDÉRANT** la proposition d'achat de ladite oeuvre par l'artiste peintre okoise Marie-Andrée Tardif qui symbolise l'ouverture, l'accueil et l'accès qui sont des qualités importantes de notre communauté;

Sur la proposition de Mme Joëlle Larente, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** ce Conseil accepte la proposition d'achat et autorise l'acquisition de l'oeuvre *Bienvenue à Oka* auprès de l'artiste peintre okoise Mme Marie-Andrée Tardif au montant de 2 500 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** cette dépense soit affectée aux activités de fonctionnement.

ADOPTÉE

2021-09-289

**Production des directives de changement A-01 à A-04 au montant de 11 000 \$ plus les taxes applicables dans le cadre du contrat octroyé à la firme Pierre Morency Architecte pour la surveillance en architecture des travaux de construction de la salle multifonctionnelle aux termes de la résolution 2020-05-175**

**CONSIDÉRANT** l'attribution d'un contrat pour la surveillance en architecture des travaux de construction de la salle multifonctionnelle aux termes de la résolution 2020-05-175;

**CONSIDÉRANT** le désir d'apporter certaines modifications aux plans et devis de construction de la salle multifonctionnelle, notamment par :

- L'ajout d'une rampe d'accès et de garde-corps avec éclairage;
- L'ajout d'une division et d'une porte pour séparer l'aire de plancher commune de l'aire de plancher administrative du bâtiment lors des heures de fermeture des bureaux;
- Le changement de la couleur du revêtement extérieur du volume arrière du bâtiment, ainsi qu'une modification au faîte de la toiture et aux maximums;
- La modification des plans et devis en mécanique électrique pour l'intégration des équipements multimédia et de sonorisation, dans le cadre de l'appel d'offres 2021-08;

**CONSIDÉRANT** les directives de changement réalisées par la firme Pierre Morency Architecte;

Sur la proposition de M. Yannick Proulx, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil autorise les directives de changement A-01 à A-04 au montant de 11 000 \$ plus les taxes applicables dans le cadre du contrat octroyé à la firme Pierre Morency Architecte pour la surveillance en architecture des travaux de construction de la salle multifonctionnelle aux termes de la résolution 2020-05-175;

**QUE** cette dépense soit compensée par le Règlement d'emprunt numéro 2018-184 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 550 000 \$ relatifs à des travaux aux infrastructures, des bâtiments municipaux, des bâtiments de loisirs et à l'acquisition d'équipements roulants;

**QUE** la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services techniques.

ADOPTÉE

### **Rapport mensuel du service de la sécurité incendie**

Le conseiller Steve Savard présente le rapport mensuel du service de la sécurité incendie pour le mois de juillet 2021.

2021-09-290

### **Octroi d'un contrat à Solutions d'eau Bourgelas inc. pour l'installation de 3 bornes sèches au montant de 60 621,87 \$ plus les taxes applicables**

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'octroyer un contrat pour l'installation de trois bornes sèches pour la protection incendie dont deux d'entre elles seront situées à la Pointe-aux-Anglais et une autre dans le secteur Oka-sur-la-Montagne;

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de prix a été faite auprès de trois (3) entreprises pour l'installation de 3 bornes sèches;

**CONSIDÉRANT** que les trois (3) entreprises ont soumis un prix, excluant les taxes applicables, à savoir :

<b>Entreprises</b>	<b>Prix soumis</b>
Solutions d'eau Bourgelas inc.	60 621,87 \$
Entreprises Christian Giroux	71 000,00 \$
M. St-Roch inc.	75 000,00 \$

**CONSIDÉRANT** que le prix le plus bas provient de l'entreprise Solutions d'eau Bourgelas inc.;

**CONSIDÉRANT** que les autorisations ont été obtenues auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

Sur la proposition de M. Jérémie Bourque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil octroie un contrat à l'entreprise Solutions d'eau Bourgelas inc. pour l'installation de 3 bornes sèches au montant de 60 621,87 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** cette dépense soit compensée par le Règlement numéro 2019-211 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 665 500 \$ relatifs à des travaux aux infrastructures et bâtiments municipaux et à des acquisitions de véhicules et d'équipements divers;

**QUE** la gestion et le suivi de ce dossier soient confiés au directeur du service de la sécurité incendie.

ADOPTÉE

2021-09-291

**Rejet des soumissions pour l'achat d'appareils respiratoires autonomes pour la Municipalité d'Oka et la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac dans le cadre de l'appel d'offres public 2021-04**

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public 2021-04 pour l'achat d'appareils respiratoires autonomes pour la Municipalité d'Oka et la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Oka a reçu trois soumissions dans le cadre de l'appel d'offres 2021-04 pour l'achat d'appareils respiratoires autonomes pour la Municipalité d'Oka et la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac;

**CONSIDÉRANT** que les prix des soumissions étaient nettement supérieurs au coût estimé;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Oka ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues;

Sur la proposition de Mme Joëlle Larente, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public 2021-04 en raison du grand écart entre le coût estimé et les prix soumissionnés.

ADOPTÉE

2021-09-292

**Prolongement de la période d'absence du conseiller du district de la Rive, M. Jules Morin, suivant son impossibilité de siéger pour des motifs hors de son contrôle jusqu'à la fin de son mandat actuel s'il y a lieu**

**CONSIDÉRANT** l'impossibilité de siéger du conseiller du district de la Rive pour des raisons de santé depuis le 1<sup>er</sup> juin 2021;

Sur la proposition de M. Yannick Proulx, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil décrète que n'entraîne pas la fin du mandat du membre son défaut d'assister dû à un motif sérieux et hors de son contrôle, conformément à l'article 317 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités et accepte le prolongement de la période d'absence du conseiller du district de la Rive, M. Jules Morin, jusqu'à la fin de son mandat actuel.

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire ouvre la période de questions relative à l'ordre du jour à 19 h 56.

Les questions posées au Conseil concernent :

- Le communiqué de la CMM;

- Octroi du contrat à Waste Management inc.;
- Les travaux de construction sur la rue du Hauban, dont la coupe d'arbres et les installations septiques;
- Le montant relié aux frais juridiques depuis le début d'année;
- Les prévisions d'endettement concernant le projet d'eau potable.

N'ayant plus de questions le maire clôt la période de questions à 20 h 14.

**2021-09-293**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur la proposition de M. Yannick Proulx, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** cette séance soit levée.

ADOPTÉE

**Pascal Quevillon  
Maire**

**Marie Daoust  
Directrice générale adjointe**

Je, Pascal Quevillon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Pascal Quevillon  
Maire**